Transactions – Locations

www.bonjour-immobilier.com

REGLEMENT DES LOYERS ET CHARGES PAR PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

N° NATIONAL EMETTEUR
519408

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur du compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier. Dans le cas exceptionnel ou par erreur le montant ou l'échéance du prélèvement imputé à mon compte ne correspondrait pas aux indications qui m'ont été préalablement notifiées par l'émetteur, je pourrai exercer, auprès de l'établissement teneur de mon compte, un droit de révocation par écrit, sur l'avis incriminé dans un délai maximum de 45 jours de la date du débit. Je serai alors immédiatement recrédité de ce montant. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR	NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
Nom, prénom et adresse :	Agence BONJOUR IMMOBILIER 5 Place de la Mairie 38380 Saint Laurent du Pont

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER COMPTE A DEBITER				
Nom et adresse de votre banque :				

COMPTE A DEBITER						
Codes RIB						
Etablissement.	Guichet	N° du compte	Clé			

Date de prélèvement souhaitée : Le 5 / 10 / 12 / 15 de chaque mois (Cercler votre choix et rayer les mentions inutiles)

Date et signature :

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.), Postal (R.I.P.) ou de Caisse d'Epargne (R.I.C.E)

5 Place de la Mairie [38380 Saint Laurent du pont] – 04.76.55.47.17 / **3 Chemin des Arts** [38100 Grenoble] – 04.76.54.35.27